# **Ordonnance de prévention : Caissier libre-service**

Des conseils de prévention vous sont proposés ci-dessous, pour les principales expositions professionnelles potentielles pouvant générer des risques pour la santé (accident ou maladie), dans votre métier.

**Pour votre santé, protégez-vous !**

Pour éviter les accidents :

* Porter des chaussures fermées avec semelles antidérapantes
* Appliquer la procédure de l'entreprise en cas d'agression

Protégez-vous des situations relationnelles ou organisationnelles :

* Etre attentif à la qualité de la communication au sein de l'équipe
* Signaler à la hiérarchie tout dysfonctionnement organisationnel récurrent et/ou persistant
* Mettre en œuvre la procédure "Conduite à tenir face à des comportements inadaptés"

Protégez-vous des TMS :

* Varier les postures de travail
* Régler le plan de travail et/ou le siège mis à disposition

Protégez-vous des ambiances thermiques inconfortables :

* Utiliser les équipements de protection individuelle et les vêtements mis à disposition

**Consulter votre médecin du travail en cas de grossesse ou de projet de grossesse**

**Consulter régulièrement dans votre entreprise les informations et formations disponibles en santé et sécurité au travail**

**En cas d'accident, faites le 15**

Fiche Remise par :

Date : 18/06/2025